

Élève de la maternelle à la terminale et mention complémentaire

BOURSES SCOLAIRES DE LA PROVINCE SUD

BOURSES SCOLAIRES

POUR LA RENTRÉE 2021

MODE D'EMPLOI

- BOURSES SCOLAIRES
- FAIRE UNE DEMANDE
- DÉLAI D'INSTRUCTION

BOURSES SCOLAIRES 2021

NOUVEAU : L'OUVERTURE DES DROITS DÉPEND DE LA DATE DU DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET

BOURSES SCOLAIRES

Pour les boursiers demi-pensionnaires, scolarisés en 2021 de la maternelle à la terminale ou en mention complémentaire, la province Sud participe à la prise en charge des repas.

Pour les boursiers pensionnaires, la province Sud participe à la prise en charge des frais d'internat.

Pour ceux qui ne peuvent pas manger à la cantine pour des raisons médicales ou logistiques, vous pouvez demander à la direction de l'Éducation une bourse d'externat (sur présentation d'un justificatif).

FAIRE UNE DEMANDE

Retrait du dossier :

- Jusqu'au 30 juillet 2020, le formulaire est disponible dans l'établissement scolaire de votre plus jeune enfant.
- À tout moment le formulaire est téléchargeable sur le site de la province Sud : province-sud.nc/bourses-scolaires
- À tout moment, vous pouvez le retirer auprès de la direction de l'Éducation.

Dépôt du dossier :

- Jusqu'au 30 juillet 2020, vous pouvez le déposer dans l'établissement scolaire de votre plus jeune enfant.
- Vous pouvez le retourner par mail à : des.bourses.eleves@province-sud.nc
- Vous pouvez le ramener à la direction de l'Éducation.

DÉLAI D'INSTRUCTION

Attention : Faites la demande maintenant !

Un délai de 3 mois est nécessaire à l'instruction. L'ouverture des droits est dépendante de la date de dépôt du dossier jugé complet. Si le trimestre est commencé, l'aide est attribuée pour le trimestre suivant.

Comment ça marche ?



1- Dossier complet avant le 1^{er} novembre 2020, les droits sont ouverts pour le versement de l'aide à la rentrée scolaire et pour la totalité de l'année scolaire 2021.



2- Dossier complet avant le 1^{er} mars 2021, les droits sont ouverts pour la totalité de l'année scolaire 2021, à l'exception de l'aide à la rentrée scolaire.



3- Dossier complet avant le 1^{er} juin 2021, les droits sont ouverts à compter du 2^e trimestre de l'année scolaire 2021.



4- Dossier complet avant le 1^{er} septembre 2021, les droits sont ouverts à compter du 3^e trimestre de l'année scolaire 2021.

Bientôt la demande se fera en ligne.
Plus d'informations sur : province-sud.nc



Renseignez-vous au :
20 49 51



Direction de l'Éducation de la province Sud
Adresse : 55, rue Georges Clemenceau, Nouméa.